Image not found or type unknown

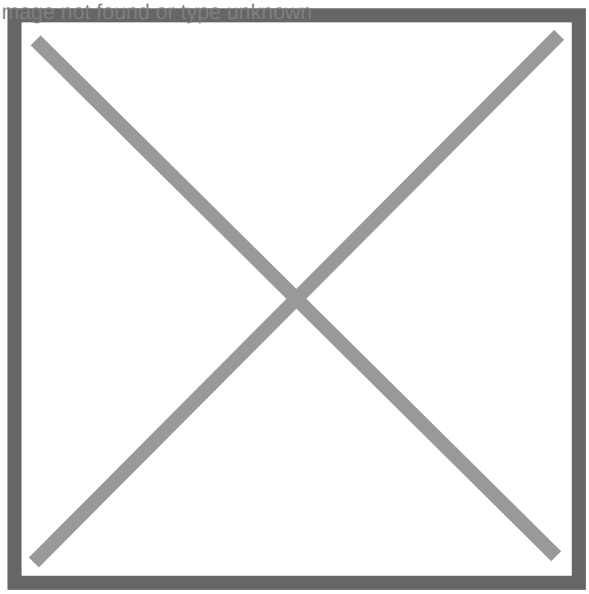

Jugement pension alimentaire

Par **Sebastien**, le **21/06/2010** à **10:59**

Bonjour
Je viens de recevoir le jugement pour mes droits de garde et frais de pensions et beaucoup de choses sont érronées ou ne me conviennent pas vraiment et j'aimerais avoir des avis parceque je ne sais pas trop quoi penser.
Pour un revenu mensuel de 1891€ (cumul sur l'année+primes) je paye 230€ de pension.
Dans mes dépenses la juge a compter 407€ de crédit immoblilier mais n'a pas compter 26€ d'assurance crédit immoblilier et elle n'a pas compter non plus mon crédit auto de 247€.
Pour la mère de mon fils elle a compter pour ses revenus 815€+87,74€+177€ et pour les dépenses 285€ de loyer et 300€ pour le crédit de sa voiture.
Est ce que vous trouvez ça honnête?
Je dois dire que mon fils a de graves allergies alimentaires et c'est vrai qu'il doit manger des produits bien particuliers (genre produits bio, sans lactose, soja...etc...) qui peuvent couter plus cher que des produits classique.
Est il normal qu'un crédit voiture pour moi ne soit pas marqué alors qu'un crédit voiture pour elle le soit ?
Je ne pense pas faire réviser la pension mais je ne peux pas m'empecher de penser que mon avocate a peux être zapé des infos car je n'ai pas pu assister a l'audience.
Est ce que quelqu'un a eu des trucs comme ça sur son jugement?
Ensuite pour les droits de garde, j'ai un souci!
On m'a accordé un Week-end sur 2 et un mercredi aprés-midi sur 2 et la moitié des vacances scolaires.
Mais je bosse en 2X8 avec un samedi sur 2 et ça tombe les week-ends quand je bosse et les mercredis aprés midi quand je bosse d'aprés midi.
Il aurait fallu décaler d'un semaine et ça aurait été parfait.
Je ne peux pas compter sur un arrangement avec la mère de mon fils alors je me demande quoi faire???
J'attend vos commentaires avec impatience.

Merci beaucoup

Par **kindermaxi**, le **21/06/2010** à **18:55**

Bonsoir,
Au sujet de la pension alimentaire, elle est aléatoire d'un juge à l'autre, aucun barême n'est actuellement (officiellement j'entends) utilisé en France.
Tout dépend également, si la mère a justifié des dépenses de votre fils.
Ce genre d'oubli de chiffre est malheureusement assez courant, certainement trop de dossiers à traiter en même temps, donc ne pas s'en formaliser, ça ne signifie pas que les chiffres n'ont pas été pris en compte.
Où je suis légèrement étonnée, c'est que vous n'avez pas l'air d'avoir eu les conclusions de votre avocate avant qu'elle ne les remette le jour de l'audience ? Afin de constater les charges qu'elle a notées et surtout les dvh (droits de visite et d'hébergemnt) qu'elle a demandés.
Si aucun accord à l'amiable et que vous ne pouvez modifier votre planning fixe de travail, faites tout de suite appel de cette décision.
Ca engendre des frais supplémentaires avoué et avocat, mais je pense que votre avocat a du déjà vous en informer.
Bonne soirée.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés